

Projet de note de politique sociale
Note Politique Sociale 2025-2030

CADRE JURIDIQUE

Le décret wallon du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique des CPAS a également introduit la Déclaration de politique sociale.

Ainsi, au regard de l'article 27ter de la Loi organique des CPAS, il appartient désormais au Conseil de l'Action sociale d'adopter, dans les deux mois de son installation, une Déclaration de politique sociale comportant, à tout le moins, les projets politiques ainsi que leur volet budgétaire traçant les principaux chantiers que ledit Conseil souhaite mettre en œuvre au cours de la législature.

Cette Déclaration a donc pour objet de fixer les objectifs de nature politique que les membres du Conseil de l'Action sociale du CPAS de Gerpinnes souhaitent voir mettre en place au cours de cette législature et qu'il appartiendra au Directeur général d'opérationnaliser à travers un Programme Stratégique Transversal qui sera adopté au plus tard au cours du mois de septembre 2025.

INTRODUCTION

Par la mission qui lui est confiée, le Centre Public d'Action Sociale est un acteur essentiel de cohésion sociale et de justice sociale.

Il est, pour un nombre croissant de citoyen-ne-s, le dernier rempart contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Dernier filet de protection sociale, le CPAS est amené à gérer les conséquences de mesures ou d'un contexte sociétal global sur lequel il n'a pas de prise directe.

Au sein de notre CPAS, les choix posés convergent vers un accompagnement, visant la sortie des bénéficiaires de l'aide sociale, pour autant que cela soit possible.

De manière plus transversale, nous soutiendrons dans les six années à venir une politique sociale autour des axes suivants :

- **L'accompagnement ;**
- **L'emploi et la formation ;**
- **La petite enfance ;**
- **Le public 18-25 ans ;**
- **Services aux seniors ;**
- **Patrimoine immobilier du CPAS.**

Cette Déclaration de politique sociale reprend les principales orientations que le Conseil de l'Action sociale mettra en œuvre au cours de la législature 2025-2030. Elle constitue, sans se vouloir exhaustive, le fondement des actions à mener par le CPAS ces prochaines années.

L'axe 1 : L'accompagnement

L'accompagnement individualisé doit être, plus que jamais, omniprésent et à tous les niveaux d'intervention. Il est en quelque sorte l'ADN du travail en Centre Public d'Action Sociale.

Pour y parvenir, nous mettons en œuvre différents moyens :

- Renforcement du suivi des projets individualisés ;
- Implication de la personne en tant qu'acteur de son parcours social ;
- Accompagnement en milieu scolaire des enfants en difficulté sociale
- Engagement d'un coach social. (Septembre 25, à inscrire au budget de la MdF)

L'axe 2 : L'Emploi et la formation

Pour augmenter le taux de mises à l'emploi de bénéficiaires, nous mettrons en place des dispositifs efficaces pour préparer ceux-ci et les informer en amont du début d'un contrat de travail.

Nous les accompagnerons en période de formation et lors de leur introduction dans le circuit du travail.

En matière d'emploi, le CPAS portera une attention particulière aux :

- étudiants en fin de cursus scolaire ;
- bénéficiaires en fin d'article 60 ;
- renforcements des partenariats avec la MIREC, La Régie de Quartier, l'ALE et le Forem ;
- aux séances collectives d'informations / actions spécifiques à destination de nos bénéficiaires à organiser en interne ou en partenariat avec des opérateurs et employeurs locaux ;
- développements de synergies avec l'Administration communale et les CPAS voisins.

L'axe 3 : La petite enfance

Afin d'augmenter notre taux de couverture de la petite enfance, estimé actuellement à 62 %, nous ouvrirons de nouvelles structures d'encadrement (en accord avec les exigences de l'ONE) afin de garantir des places supplémentaires.

L'axe 4 : Public cible 18-25 ans

De nombreux jeunes font appel aux services du CPAS.

Pour ce jeune public particulièrement, le CPAS, par sa mission d'accompagnement, doit être un lieu de rétablissement et de tremplin donnant confiance en soi, perspectives et volonté d'aller de l'avant.

Le CPAS veillera à :

- L'accompagnement social et éducatif des jeunes rencontrant des problématiques sociales plus spécifiques : conflits familiaux, logement, santé, ...
- L'augmentation du nombre de jeunes mis à l'emploi via les art 60 et 61, et autres dispositifs de soutien à la mise à l'emploi ;
- La participation de la Maison des familles en soutien à l'accompagnement social.

L'axe 5 : Soutien aux seniors

Au vu du vieillissement de la population, des services nouveaux et adaptés sont proposés.

Le CPAS veillera à :

- Organiser des moments de rencontre afin de mieux définir leurs besoins ;
- Fournir des services supplémentaires répondant aux besoins des seniors (mobilité, briser la solitude, ...) ;
- Renforcer les synergies avec le Plan de cohésion sociale (PCS).

L'axe 6 : Patrimoine immobilier du CPAS

Le CPAS a acquis et rénové des biens immobiliers lors de la dernière mandature. Il convient d'entretenir le patrimoine et d'optimiser son utilisation :

- Entretenir et rafraîchir notre patrimoine immobilier (Initiative locale d'accueil, logements sociaux, ...) ;
- Optimiser l'affectation des locaux du CPAS pour ses services internes ou aux citoyens

Volet budgétaire – Avis du Directeur financier

L'analyse des résultats des cinq dernières années montre globalement un résultat positif en constante croissance.

Ces résultats sont les conséquences :

- d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- de la recherche de subvention dans le développement des projets sociaux par les services du CPAS (mise en place d'une direction ONE et accueillantes subventionnées à 100 %).
- d'une affectation plus optimale des missions individuelles du personnel (engagement d'un(e) coach social(e) en remplacement d'un départ à la pension)
- de l'utilisation d'article 60 pour une réinsertion professionnelle (soutien aux différents services du CPAS)
- de la maîtrise de la dette en ne mettant en œuvre que les projets nécessaires aux développements des services du CPAS et de l'entretien du patrimoine privé

L'objectif financier n'étant pas la thésaurisation, en fonction de l'impact des mesures gouvernementales sur les citoyens et sur notre Centre, je préconise de réduire l'intervention communale dans l'institution afin de répartir au mieux les ressources financières des deux administrations.

Au service extraordinaire, les investissements prévus dans le cadre de la maintenance du patrimoine et de l'équipement, un financement par le fonds de réserve extraordinaire constitué ces dernières années, grâce aux bonis dégagés, sera privilégié.

Les projets qui sont présentés dans la note de politique sociale pourront être mis en œuvre sans problème majeure.